

que le rapport viennien discussion pour le déclarer, on se fait inscrire à l'avance. L'orateur demande la discussion immédiate. Les protestataires ont été entendus. Le bureau a conclu à la validation; la Chambre a voté.

M. Pelléan soutient qu'il est sans exemple qu'un député refuse à ses collègues le droit d'apporter à la tribune les objections qu'il veut fournir contre son élection.

M. Leguès, dit qu'il s'en rapporte à la décision de la Chambre.

A la majorité des voix contre 255 sur 400 votants, l'ajournement n'est pas adopté.

M. Lagasse dit qu'il est le voisin de M. Leguès, comme représentant l'arrondissement de Nérac.

Au cours de sa discussion, son adversaire, l'ancien garde des sceaux du cabinet Méline, produisit une lettre du ministre de la guerre faisant connaître qu'un quatrième bataillon était attribué à la ville de Nérac. En même temps, les journaux de M. Leguès annonçaient que ce quatrième bataillon était attribué à la ville de Villeneuve-sur-Lot.

Au cours de la campagne électorale, toutes les lettres des administrations sont allées ainsi tous les bureaux de tabac, toutes les places, toutes les subdivisions, toutes les décorations. On ne devait pas tant attendre à un calcul électoral pour promettre à telle ou telle ville un bataillon utile à la défense de la patrie.

M. G. Leguès dit que M. le Ministre de la Guerre acceptant les offres de Villeneuve-sur-Lot, a décidé que le 4^e bataillon du 7^e de ligne, qui est en garnison à Cahors, serait à telle ou telle ville. Pour Nérac, il était question du 4^e bataillon du 9^e de ligne.

La présence d'un détachement est d'ailleurs indispensable pour le service de surveillance et de garde, au remplacement d'un bataillon par un 4^e bataillon. Il n'y a pas autre chose.

On a parlé de subventions accordées; elles l'ont été en vertu du jeu régulier de nos lois.

M. Morinaud, rapporteur, dit qu'il n'a aucune animosité contre M. Leguès, car il n'oubliera jamais que M. Leguès, étant ministre de l'Intérieur, a annulé les concessions similaires de phosphates, mais le 6^e bureau n'a pas pu ni se plaindre contre les faveurs dont M. Leguès a été l'objet. Une seule église a obtenu 25,000 fr. de subvention et il y a dans le département des procédés indignes d'une République.

M. Pelléan reconnaît que la discussion immédiate est impossible. Mais il veut signaler, entre autres faits de nature à vicier l'élection, celui consistant à présenter les radicaux comme étant incapables de faire jour à un candidat.

L'élection de M. G. Leguès est validée, ainsi que celles de MM. Castillard, Henney et Sala.

Sur la demande du rapporteur, la discussion de l'élection de Castelsarazin est ajournée.

Le cas de Zévaès. — L'élection Motte. — On valide les élections de MM. Constant et Zévaès.

La discussion de l'élection de M. Motte est ajournée à jeudi.

Les élections de MM. Delleux, Meyer et Rouland sont validées, ainsi que celles de MM. Bagot, Malaspina, Christophe, Courby, Périer (Saône-et-Loire), Ch. Ferry, Ursleur, Gabiat et Vigné.

L'élection de M. de Rohan est contestée par M. Guéyosse qui propose d'attendre la présence d'un ministre des cultes pour discuter les conclusions du rapport tenu à la validation.

M. de Cassagnac combat l'ajournement. Il ne veut pas donner à M. Guéyosse l'occasion d'interpeller le nouveau ministre non responsable.

La motion de M. Guéyosse est repoussée.

M. Baron, rapporteur, lit son rapport. M. Guéyosse cite quelques exemples de pression électorale et conclut à l'enquête. L'enquête est repoussée.

M. le duc de Rohan est admis.

M. Guéyosse conteste également l'élection de M. de l'Estourbeillon, entachée, suivant lui, d'ingérence et de violence électorales. Il conclut à l'enquête qui est repoussée.

M. de l'Estourbeillon est admis.

La discussion de l'élection de M. Galland est ajournée à lundi.

MM. de la Ferronnays et Mirman proposent de publier les programmes électoraux.

Cette proposition est adoptée.

L'élection de M. Cléoh est validée.

La suite de l'ordre du jour est renvoyée à jeudi.

La séance est levée à 5 heures 25.

Alger, 30 juin.

Un terrible accident s'est produit ce matin. Le tramway d'Alger à Guyotville gravissait la

côte de Saint-Enguès quand la machine s'arrêta, manquant de force; aussitôt, le poids des wagons entraîna, le convoi redescendit à la rampe avec une vitesse croissante et vint heurter un autre train qui suivait. Un wagon fut culbuté et neuf personnes gravées sous lui. Trois d'entre elles, gravement blessées, furent transportées à l'hôpital. Les autres purent regagner leur domicile en voiture.

Une enquête est ouverte.

EN BELGIQUE
(De nos correspondants)

Une réforme sur les Chemins de fer. — Vol dans une Eglise. — Le feu.

On sait que le R. P. Boom a été chargé de supprimer les voitures de 1^{re} classe sur les lignes de chemins de fer belges. Cette suppression commencera à effectuer à partir du 1^{er} juillet. A cette époque, il ne circulera plus qu'une seule classe de voitures sur un assez grand nombre de lignes, entre autres : Courtrai à Bruxelles-Nord, par Denderleeuw; Mons-Doornik-Quévrain, Ypres à Thourout. Sur la ligne de Bruxelles-Tournai-Lille, les premières seront supprimées pour les trains quittant Bruxelles à 4 h. 47 et à 3 h. 33 du soir.

Une tentative de vol très importante a été commise dans la nuit du 18 à l'église de la Jette-St-Pierre, à Bruxelles; un des voleurs, le palefrenier Boxy, habitant chaussée d'Anvers, a été arrêté, après une lutte acharnée, par le commissaire de police qui le sacristain avait prévenu. Ses deux complices sont en fuite.

Une cité ouvrière, comprenant 46 habitations, a été entièrement détruite par un violent incendie, à Fayt-les-Magnages, route de Bascoap. C'est un désastre épouvantable pour beaucoup de ménages de travailleurs qui n'étaient pas assurés.

Dernière Heure
La Guerre Hispano-Américaine

Key-West, 30 juin.

Les officiers de la marine disent que le maréchal Blanco est le descendant du blocus qui le drapier blanc ne sera plus reconnu et qu'il tirera sur tout vaisseau approchant à moins de six milles du fort Morra.

LES FABRICANTS DE SUCRES
M. Saffliand, professeur de sucrerie à l'Ecole nationale des Industries agricoles de Douai, vient d'être désigné par le bureau du syndicat des fabricants de sucre de France pour représenter le syndicat au Congrès de chimie appliquée et la Commission internationale d'unification des méthodes d'analyse des sucres.

Le Congrès et la Commission se réuniront fin juillet à Vienne (Autriche).

LES AGRICULTEURS DU NORD
La Société des Agriculteurs du Nord organise, comme les années précédentes des concours agricoles.

Elle récompensera les cultivateurs et éleveurs pour la bonne tenue de leur exploitation, en accordant des prix à ceux qui ont obtenu de bons résultats. Les concours auront lieu à Valenciennes, le 2 juillet, à Arras, le 3 juillet, à Lille, le 4 juillet, à Douai, le 5 juillet.

VOIES NAVIGABLES
La navigation sera interrompue aux écluses et dans les biefs ci-après indiqués :

Lys. — Ecluse de Saint-Venant, du 15 au 20 juin; de Merville, du 20 au 25 juin; d'Homplines, du 15 au 20 juin.

Canal de la Deule. — Nouvelle écluse de Douai, du 19 au 23 juin; ancienne écluse de Douai, du 15 au 19 juin; écluse de Deullemont, biefs de Wambrechies et de Quesnoy, du 20 au 25 juin.

Canaux d'Hazebronnck. — Ecluse du Grand-Dam du 25 au 30 juin; du pont de pierre, du 20 au 25 juin.

CIRCULATION INTERROMPUE
Le préfet du Nord donne avis que la circulation sera interrompue, du 27 juin au 2 juillet 1898 inclus, sur le pont du Bac situé à la rencontre du canal de Seclin et du chemin d'intérêt commun numéro 50 de Seclin à Wavrin, pour l'exécution de travaux de remplacement du plancher en bois dudit pont.

Pendant cette période, les voitures passeront par le chemin vicinal ordinaire n° 8, le pont de Santes sur le canal de la Deule et le chemin de halage dudit canal

entre ce pont et le pont du Bac, à Wavrin.

AVIS AUX HOMMES DES CLASSES 1892-1893

Les ordres d'appel concernant les hommes de l'armée territoriale des classes 1892 et 1893 doivent être adressés aux bureaux de recrutement, dans les délais prescrits, à compter du 1^{er} juillet prochain.

Les intéressés sont invités à se rendre entre le 1^{er} et le 15 juillet prochain.

ÉCOLE D'ALFORT
Un concours sera ouvert, le dimanche 16 octobre 1898, l'École vétérinaire d'Alfort, pour la nomination de trois professeurs d'anatomie pathologique et d'histologie, dans les Ecoles vétérinaires d'Alfort, de Lyon et de Toulouse.

Les candidats doivent adresser leur demande au Ministre de l'Agriculture, vingt jours au moins avant la date fixée pour l'ouverture du concours.

Le programme de ce concours est distribué à Paris, au Ministère de l'Agriculture (direction de l'Agriculture, bureaux des écoles et services vétérinaires) et dans les trois écoles d'Alfort, de Lyon et de Toulouse.

PÊCHE A LA LIGNE
On commence, dans le monde des pêcheurs à la ligne, à s'occuper des concours qui, de tous les points de la France vont solliciter les sociétés.

Rappels des principaux : Tout d'abord le 19 juin, à 2 heures, concours de pêche à la ligne (hommes et femmes), organisé par le syndicat de Paris.

Le 26 juin, concours à Mâcon et à Moret-sur-Loing; le 3 juillet, concours Douai.

Le nombre des sociétés de pêcheurs, la ligne en France, s'élève actuellement plus de 900.

L'ASSISTANCE SEPTENTRIONALE
Nous avons donné les noms des députés du Nord et du Pas-de-Calais qui ont souscrit à la soirée de bienfaisance organisée jeudi dernier, à Paris, par la société philanthropique l'Assistance Septentrionale.

A ces noms il faut ajouter celui de M. Ribot qui, n'ayant pu assister au concert, a tenu cependant à verser son obole à l'œuvre charitable d'assistance aux septentrionaux, entreprise par MM. Chevaller, Lefranc, Debrulle, etc.

SYNDICAT DE MEUNIERS
Un groupe de meuniers du Nord et du Pas-de-Calais organise pour le mercredi 22 juin, à 2 h. 1/2 de l'après-midi, une réunion pour constituer un syndicat régional pour la défense des intérêts de la meunerie en générale.

Cette réunion aura lieu à Lille, au Café de la Bourse, Grande Place.

CONCOURS DE JUMENTS
Les concours départementaux des juments accompagnées de leurs poulains et des pouliches de trait âgées de 3 ans auront lieu à Valenciennes, le 2 juillet, à Bergues, le 4 juillet et à Brislaimont le 9 juillet.

SAISIES-ARRÊTS
Nous avons reçu en communication le mémoire adressé à MM. les sénateurs par la Commission centrale des griefs des saisiés-arrêts, dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Nous l'avons lu attentivement et nous ne pouvons qu'y donner notre pleine approbation.

Nous sommes persuadés que le Sénat votera la loi adoptée par la Chambre des Députés le 1^{er} avril dernier, sur la proposition de Basly, modifiant celle du 12 janvier 1895.

Il ne faut pas se le dissimuler; ce que veulent les huissiers, c'est retarder et empêcher le vote de la loi qui va leur lever quelques exploites, sans doute, mais surtout une source de bénéfices injustifiés et que l'ouvrier alimente entièrement.

Les huissiers ont eu la haute main dans la saisie-arrêt, car dans les cantons de Lens et de Carvin; le moment est venu d'en finir.

Dans les bureaux d'intervention qu'ils produisent des créanciers et fournisseurs les chargeant de ce soin, figurent des frais énormes qui ne sont pas dus.

Les saisies-arrêts n'étant jamais validées et les patrons procédant eux-mêmes à la répartition, sans l'intervention du débiteur, aucun contrôle, aucune taxe de ces frais n'a lieu, les patrons les acceptent tels qu'ils sont indiqués et versent entre les mains des huissiers les sommes opérées, finalement, le malheureux débiteur supporte les frais exorbitants.

Il ne faut pas croire que, dans ce que nous avançons non plus que dans les exemples soumis dans le mémoire au Sénat, il y a exagération, nous s'en con-

vaincre, en nous tenant à l'arrondissement de Douai, il suffirait à la commission du Sénat de se renseigner auprès des compagnies bouillères de l'Escarpelle et d'Aniche, de Borignies et de Frais-Marsais et notamment auprès de M. Hays, directeur de l'une des plus importantes verreries d'Aniche, ancien député qui a appuyé de tout son pouvoir et voté la loi nouvelle du 1^{er} avril 1898.

La réforme s'impose et la loi telle qu'elle a été votée par la Chambre des Députés, donnera satisfaction aux ouvriers qui seront ainsi soustraits aux frais exagérés et frustratoires qu'ils ont indûment supportés jusqu'à ce jour.

LES "CABETS DE GASCOGNE"
Le banquet récent des Cadets de Gascogne, à Paris, présidé par M. Leygues rappelle, en cette circonstance, l'attention sur les conquérants irréductibles nés à la scène par M. Rostand et qui ont de tout temps, fait de nombreux jaloux.

On avait déjà contesté l'origine du plus célèbre d'entr'eux.

Voici que la Nouvelle Revue établit d'une façon irréfutable, en dépit de son non retentissant de son honneur batailleuse et de sa vantance, Cyrano de Bergerac n'a jamais été le compatriote du capitaine Fracasse.

Le héros de M. Rostand n'était pas Gascon; son père ne l'était pas non plus. Ce n'est qu'un Gascon qui, à Paris d'une famille originaire de sa vallée de Chevreuse; il n'a jamais mis les pieds en Gascogne et, lorsqu'il prenait l'air, l'accent de Bergerac n'était que de chic, à force seulement de l'avoir entendu au régiment des Gardes.

Théophile Gautier, dans ses *Grotesques*, a décrit, comme s'il l'avait connue, la jeunesse périgourdine de Cyrano; il a tracé le portrait de son père, ce bon gentilhomme de campagne, se souciant plus de ses chiens que de ses enfants et ne s'inquiétant d'autre chose que de faire bonne chère; il s'est attaché sur un enfant, à envoyé tout seul à Paris, à l'âge où les passions qui s'éveillent sont le plus à craindre.

Tout cela est pure fantaisie.

Le père de Savinien, qui passait à Paris une partie de l'année, n'a jamais connu le Périgord; il habitait pendant l'été le château de Mauvière, situé à proximité de Dampierre, sur la route de Chevreuse aux Vaux-de-Cernay.

Son véritable nom était Abel de Cyrano et, si son fils y ajouta plus tard celui de Bergerac, ce fut pour des raisons banales à égarer, sur sa véritable origine, les auteurs et historiens, c'est dans des circonstances qui n'ont avec la Gascogne qu'un rapport très indirect.

Avant de devenir, en 1592, la propriété des Cyrano, le château de Mauvière avait appartenu à Thomas de Forhois qui l'avait acquis lui-même, en 1576, d'un certain Dauphin de Bergerac. Celui-ci descendant réellement d'une véritable famille de ce nom, était originaire de Gascogne et, lorsqu'il était venu se fixer à Mauvière, il avait débauché un hameau voisin qui dépendait de son domaine, celui de sous-Foretz, pour lui donner, en souvenir de son pays natal, le nom de Bergerac, qui lui porta pendant plus d'un siècle.

C'est ce hameau de Seine-et-Oise qui a fourni à Savinien de Cyrano le titre de Lançoy et qui a fait de lui un régiment des Gardes, et non la petite ville périgourdine qui s'obstine à conserver à l'une de ses rues le nom d'un fils glorieux, mais seulement pitetif.

Enfin, nous ne pouvons qu'y donner notre pleine approbation.

Nous sommes persuadés que le Sénat votera la loi adoptée par la Chambre des Députés le 1^{er} avril dernier, sur la proposition de Basly, modifiant celle du 12 janvier 1895.

Il ne faut pas se le dissimuler; ce que veulent les huissiers, c'est retarder et empêcher le vote de la loi qui va leur lever quelques exploites, sans doute, mais surtout une source de bénéfices injustifiés et que l'ouvrier alimente entièrement.

Les huissiers ont eu la haute main dans la saisie-arrêt, car dans les cantons de Lens et de Carvin; le moment est venu d'en finir.

Dans les bureaux d'intervention qu'ils produisent des créanciers et fournisseurs les chargeant de ce soin, figurent des frais énormes qui ne sont pas dus.

Les saisies-arrêts n'étant jamais validées et les patrons procédant eux-mêmes à la répartition, sans l'intervention du débiteur, aucun contrôle, aucune taxe de ces frais n'a lieu, les patrons les acceptent tels qu'ils sont indiqués et versent entre les mains des huissiers les sommes opérées, finalement, le malheureux débiteur supporte les frais exorbitants.

Il ne faut pas croire que, dans ce que nous avançons non plus que dans les exemples soumis dans le mémoire au Sénat, il y a exagération, nous s'en con-

venir, en nous tenant à l'arrondissement de Douai, il suffirait à la commission du Sénat de se renseigner auprès des compagnies bouillères de l'Escarpelle et d'Aniche, de Borignies et de Frais-Marsais et notamment auprès de M. Hays, directeur de l'une des plus importantes verreries d'Aniche, ancien député qui a appuyé de tout son pouvoir et voté la loi nouvelle du 1^{er} avril 1898.

La réforme s'impose et la loi telle qu'elle a été votée par la Chambre des Députés, donnera satisfaction aux ouvriers qui seront ainsi soustraits aux frais exagérés et frustratoires qu'ils ont indûment supportés jusqu'à ce jour.

LES "CABETS DE GASCOGNE"
Le banquet récent des Cadets de Gascogne, à Paris, présidé par M. Leygues rappelle, en cette circonstance, l'attention sur les conquérants irréductibles nés à la scène par M. Rostand et qui ont de tout temps, fait de nombreux jaloux.

On avait déjà contesté l'origine du plus célèbre d'entr'eux.

Voici que la Nouvelle Revue établit d'une façon irréfutable, en dépit de son non retentissant de son honneur batailleuse et de sa vantance, Cyrano de Bergerac n'a jamais été le compatriote du capitaine Fracasse.

Le héros de M. Rostand n'était pas Gascon; son père ne l'était pas non plus. Ce n'est qu'un Gascon qui, à Paris d'une famille originaire de sa vallée de Chevreuse; il n'a jamais mis les pieds en Gascogne et, lorsqu'il prenait l'air, l'accent de Bergerac n'était que de chic, à force seulement de l'avoir entendu au régiment des Gardes.

Théophile Gautier, dans ses *Grotesques*, a décrit, comme s'il l'avait connue, la jeunesse périgourdine de Cyrano; il a tracé le portrait de son père, ce bon gentilhomme de campagne, se souciant plus de ses chiens que de ses enfants et ne s'inquiétant d'autre chose que de faire bonne chère; il s'est attaché sur un enfant, à envoyé tout seul à Paris, à l'âge où les passions qui s'éveillent sont le plus à craindre.

Tout cela est pure fantaisie.

Le père de Savinien, qui passait à Paris une partie de l'année, n'a jamais connu le Périgord; il habitait pendant l'été le château de Mauvière, situé à proximité de Dampierre, sur la route de Chevreuse aux Vaux-de-Cernay.

Son véritable nom était Abel de Cyrano et, si son fils y ajouta plus tard celui de Bergerac, ce fut pour des raisons banales à égarer, sur sa véritable origine, les auteurs et historiens, c'est dans des circonstances qui n'ont avec la Gascogne qu'un rapport très indirect.

Avant de devenir, en 1592, la propriété des Cyrano, le château de Mauvière avait appartenu à Thomas de Forhois qui l'avait acquis lui-même, en 1576, d'un certain Dauphin de Bergerac. Celui-ci descendant réellement d'une véritable famille de ce nom, était originaire de Gascogne et, lorsqu'il était venu se fixer à Mauvière, il avait débauché un hameau voisin qui dépendait de son domaine, celui de sous-Foretz, pour lui donner, en souvenir de son pays natal, le nom de Bergerac, qui lui porta pendant plus d'un siècle.

C'est ce hameau de Seine-et-Oise qui a fourni à Savinien de Cyrano le titre de Lançoy et qui a fait de lui un régiment des Gardes, et non la petite ville périgourdine qui s'obstine à conserver à l'une de ses rues le nom d'un fils glorieux, mais seulement pitetif.

Enfin, nous ne pouvons qu'y donner notre pleine approbation.

Nous sommes persuadés que le Sénat votera la loi adoptée par la Chambre des Députés le 1^{er} avril dernier, sur la proposition de Basly, modifiant celle du 12 janvier 1895.

Il ne faut pas se le dissimuler; ce que veulent les huissiers, c'est retarder et empêcher le vote de la loi qui va leur lever quelques exploites, sans doute, mais surtout une source de bénéfices injustifiés et que l'ouvrier alimente entièrement.

Les huissiers ont eu la haute main dans la saisie-arrêt, car dans les cantons de Lens et de Carvin; le moment est venu d'en finir.

sera complète dans dix jours d'après M. le docteur Godefroy.

Un accident est survenu le 19 juin, à 9 heures du matin, chez M. Alfred Motte et Cie, rue d'Alvalheim, au nommé Henri Salomé, 35 ans, chaudière.

Cet ouvrier, en démontant un niveau d'eau, a reçu un éclat de verre sur le poignet.

La blessure consiste en une section tendineuse du poignet qui amènera une incapacité de travail de 3 semaines.

Hier soir, vers sept heures, Charles Marchand, 45 ans, domestique chez M. Meurisse camionneur, rue de Mouvaux, rentra un camion chargé de 6,000 k pour chez M. Carré rue Pierre Motte lorsqu'il fut pris entre le camion et des matériaux enroulés sous la voûte. Le pauvre homme fut renversé et il a eu la jambe gauche écrasée.

Il en est résulté un épanchement considérable. Sans l'intervention d'un autre domestique le pauvre homme aurait été broyé. M. le docteur Delattre lui a prodigué les meilleurs soins et l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

DEUXIÈME JOURNÉE
Hier, le temps a été moins favorable que dimanche. Un vent violent, soulevant la poussière des rues, incommodait beaucoup des promeneurs. Néanmoins, le public a été très nombreux sur tous les points de la fête.

On avait annoncé que le bataillon des sapeurs-pompiers devait exécuter un tir à la cible, hier matin, au stand. Ce tir n'a pas eu lieu, faute de munitions. Il a été remis à une date ultérieure.

Jeux de bouchons
Le concours de jeu de bouchons s'est continué hier matin comme la veille, l'animation a été très grande et les prix très disputés.

Jeux sur l'eau
La Joute sur l'eau (basse-Deule) à deux heures; le jeu de bagues sur l'eau (quai Vauban), à trois heures, aux docks et la chasse aux canards avaient attiré une foule nombreuse qui s'est franchement amusée.

La chasse aux canards surtout obtenu un succès de fou rire.

Les jeux de haserie hydraulique, qui ont eu lieu à quatre heures, place Vicar, rue de Lannoy et au faubourg de Béthune, avaient également attiré un nombreux public.

Un léger accident s'est produit à la baccette du faubourg de Béthune; un amateur a été blessé, mais peu gravement au front. La baccette était posée trop bas et on a dû l'élever.

Ascension aéronautique
La société l'Émulation aéronautique a fait, place Saint-André, l'ascension de *Pailhère*, superbe ballon de 400 mètres cubes.

Pendant le gonflement la Fanfare de Fives a joué plusieurs morceaux qui ont été vivement applaudis par la foule considérable qui attendait le départ de l'aérostat.

À 5 heures 40 le *Pailhère* s'est élevé dans les airs, emportant dans sa nacelle MM. Hubert et Duquet.

Balions grotesques
De 4 à 6 heures, la jeune Fanfare de Moulins-Lille a donné un concert place Saint-André. L'ascension de *Pailhère*, superbe ballon de 400 mètres cubes.

Pendant le gonflement la Fanfare de Fives a joué plusieurs morceaux qui ont été vivement applaudis par la foule considérable qui attendait le départ de l'aérostat.

À 5 heures 40 le *Pailhère* s'est élevé dans les airs, emportant dans sa nacelle MM. Hubert et Duquet.

Balions grotesques
De 4 à 6 heures, la jeune Fanfare de Moulins-Lille a donné un concert place Saint-André. L'ascension de *Pailhère*, superbe ballon de 400 mètres cubes.

Pendant le gonflement la Fanfare de Fives a joué plusieurs morceaux qui ont été vivement applaudis par la foule considérable qui attendait le départ de l'aérostat.

À 5 heures 40 le *Pailhère* s'est élevé dans les airs, emportant dans sa nacelle MM. Hubert et Duquet.

Balions grotesques
De 4 à 6 heures, la jeune Fanfare de Moulins-Lille a donné un concert place Saint-André. L'ascension de *Pailhère*, superbe ballon de 400 mètres cubes.

Pendant le gonflement la Fanfare de Fives a joué plusieurs morceaux qui ont été vivement applaudis par la foule considérable qui attendait le départ de l'aérostat.

À 5 heures 40 le *Pailhère* s'est élevé dans les airs, emportant dans sa nacelle MM. Hubert et Duquet.

Balions grotesques
De 4 à 6 heures, la jeune Fanfare de Moulins-Lille a donné un concert place Saint-André. L'ascension de *Pailhère*, superbe ballon de 400 mètres cubes.

Pendant le gonflement la Fanfare de Fives a joué plusieurs morceaux qui ont été vivement applaudis par la foule considérable qui attendait le départ de l'aérostat.

À 5 heures 40 le *Pailhère* s'est élevé dans les airs, emportant dans sa nacelle MM. Hubert et Duquet.

Balions grotesques
De 4 à 6 heures, la jeune Fanfare de Moulins-Lille a donné un concert place Saint-André. L'ascension de *Pailhère*, superbe ballon de 400 mètres cubes.

Pendant le gonflement la Fanfare de Fives a joué plusieurs morceaux qui ont été vivement applaudis par la foule considérable qui attendait le départ de l'aérostat.

À 5 heures 40 le *Pailhère* s'est élevé dans les airs, emportant dans sa nacelle MM. Hubert et Duquet.

Balions grotesques
De 4 à 6 heures, la jeune Fanfare de Moulins-Lille a donné un concert place Saint-André. L'ascension de *Pailhère*, superbe ballon de 400 mètres cubes.

Pendant le gonflement la Fanfare de Fives a joué plusieurs morceaux qui ont été vivement applaudis par la foule considérable qui attendait le départ de l'aérostat.

À 5 heures 40 le *Pailhère* s'est élevé dans les airs, emportant dans sa nacelle MM. Hubert et Duquet.

Balions grotesques
De 4 à 6 heures, la jeune Fanfare de Moulins-Lille a donné un concert place Saint-André. L'ascension de *Pailhère*, superbe ballon de 400 mètres cubes.

Pendant le gonflement la Fanfare de Fives a joué plusieurs morceaux qui ont été vivement applaudis par la foule considérable qui attendait le départ de l'aérostat.

À 5 heures 40 le *Pailhère* s'est élevé dans les airs, emportant dans sa nacelle MM. Hubert et Duquet.

Balions grotesques
De 4 à 6 heures, la jeune Fanfare de Moulins-Lille a donné un concert place Saint-André. L'ascension de *Pailhère*, superbe ballon de 400 mètres cubes.

et c'est avec difficultés que nous avons pu prendre le cote du palmier.

L'appel des lauréats était fait par M. l'inspecteur de police, et les prix étaient remis par le citoyen Dupied.

Voici le résultat des divers concours :

Jeux de bouchons. — Boulevard de l'Étoile, 1^{er} prix, Gustave Trombin; 2^e, Jules Danté; 3^e, Surmont; 4^e, Louis Duriez; 5^e, Auguste Vasseur; 6^e, Gaston Deschamps; 7^e, Louis Comber; 8^e, Dominique Declercq.

Place Madeleine-Caulier. — 1^{er} prix, Ernest Pruvost; 2^e, Louis Lay